

Date de dépôt : 28 juillet 2011

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition pour la sauvegarde des jardins familiaux de Villars

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 22 avril 2004, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

Les jardins familiaux de Villars sont le dernier poumon de verdure de Châtelaine. Cette région, fortement péjorée par des nuisances telles que grandes routes, aéroport, lignes ferroviaires, industries dangereuses en tous genre comme les dépôts pétroliers, a le droit de garder un emplacement de verdure tel qu'il se trouve actuellement sur la parcelle de 55 000 m² des jardins familiaux de Villars.

De plus, les jardiniers, bien souvent, habitent le quartier et se rendent à leur lopin de terre à pied. Raser les jardins et les reconstruire éventuellement ailleurs les obligerait tous à utiliser un véhicule et certaines personnes seraient obligées de quitter purement et simplement leur parcelle.

Une arrivée massive de 1600 habitants dans le quartier de Crozet-Villars amènera un flot supplémentaire et quotidien de plus de 1'000 véhicules, cela sans compter les utilisateurs et travailleurs des 3500 m² de surfaces commerciales prévues dans ces projets. Cela n'est pas concevable.

Châtelaine est un quartier défavorisé de la commune de Vernier. Vernier a déjà assez fait pour le logement dans la République et canton de Genève.

Pour ces motifs, les soussignés demandent:

- que le projet du DAEL, concernant les jardins familiaux de Villars, soit immédiatement stoppé;*
- que le Grand Conseil n'entre pas en matière quant à une éventuelle modification du régime des zones dans le quartier;*

- *que les instances cantonales compétentes tiennent compte de la volonté politique du Conseil municipal de Vernier clairement exprimée dans le plan directeur communal de novembre 1997.*

N.B.: 11 193 signatures

Comité pour une qualité de vie saine à Châtelaine

M. Eric Grandjean

28, chemin de l'Etang, 1219 Châtelaine

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Le périmètre actuellement situé en 5^e zone de développement dans le quartier de Châtelaine, au lieu-dit «Les jardins familiaux de Villars», devait effectivement faire l'objet d'une modification de limites de zones, en y créant une zone de développement 3. Ce projet de déclassement correspondait en fait à une alternative, proposée en automne 2001 par le Conseil administratif de la commune de Vernier, à un autre projet de modification des limites de zones sur le territoire de la commune également; ce dernier concernait le périmètre situé entre l'avenue Louis-Casaï et le chemin des Corbilletes, et avait alors suscité de nombreuses et diverses observations.

Le projet de déclassement des «jardins familiaux de Villars» a toutefois été rejeté en décembre 2001 par le Conseil municipal de la commune de Vernier et n'a finalement pas abouti, notamment en raison des nombreuses observations exprimées dans la présente pétition.

Par ailleurs, après des modifications relatives à la superficie, le projet de modification des limites de zones entre l'avenue Louis-Casaï et le chemin des Corbilletes, mentionné ci-dessus, a finalement été adopté par le Conseil d'Etat, à l'occasion de sa séance du 22 juin 2011. Il sera soumis à l'enquête publique, tel que l'exige la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (L 1 30).

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Mark MULLER